



Communiqué de presse

Perdre sa vie à la gagner ne doit plus être une fatalité !

Le **25 avril**, la Confédération Générale du Travail (CGT) mobilise toutes ses forces à travers la France pour lutter contre la tragédie des accidents et des maladies professionnelles.

Selon les chiffres nationaux basés sur le bilan de la Sécurité sociale de 2022, au moins **738 travailleurs ont perdu la vie sur le lieu de travail**. En moyenne, **trois personnes par jour** périssent à cause de leur travail. Cette statistique tragique n'est que la partie visible de l'iceberg puisqu'elle exclut les travailleurs des régimes agricoles, les régimes spéciaux, la fonction publique et les travailleurs indépendants !

En Savoie :

Pour notre département, 2022 s'est avéré être une *annus horribilis*. Nous avons malheureusement connu plusieurs accidents du travail mortels : Deux employés de la Dir Centre-Est à La Bathie, un ouvrier d'Ugitech (Ugine) et un apprenti bûcheron de 17 ans à Aryth...

En 2023, ce fut le funeste tour d'un autre ouvrier d'Ugitech et celui d'un technicien sur le chantier du Lyon-Turin.

En 2020, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie dénombraient **4 666 accidents de travail** et **238 maladies professionnelles** en Savoie. Notons également que **50% des accidents de la route sur notre territoire sont liés au travail**.

Ces chiffres mettent en lumière une réalité inacceptable, poussant la CGT à revendiquer fermement l'instauration d'un changement radical pour protéger la vie et la santé des travailleurs. La liste des **revendications** comprend :

- le renforcement de la protection des travailleurs et le respect du droit de retrait ;
- une politique pénale du travail sévère et des condamnations des employeurs responsables d'accidents graves au travail ;
- l'interdiction du recours à la sous-traitance pour les activités à risques ;
- un renforcement de la réglementation pour protéger la santé et la sécurité des salariés ;
- le rétablissement et l'évolution des CHSCT, outil de proximité et de prévention par excellence ;

- un nombre suffisant d'inspecteurs du travail, le renforcement des effectifs de contrôleurs Carsat (Sécurité sociale) et l'élargissement de leurs prérogatives coercitives ;
- l'indépendance de tous les acteurs de la santé au travail, y compris des médecins du travail et des équipes des Services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI).

Les accidents du travail ne surviennent pas par coïncidence. Ils résultent fréquemment de décisions délibérées de la part des employeurs visant à augmenter les bénéfices. Les rythmes de travail soutenus, l'équipement en mauvais état et les organisations du travail délétères contribuent à l'augmentation des risques au travail.

La CGT, mobilisée plus que jamais, invite l'ensemble des acteurs – gouvernement, employeurs, travailleurs et leur famille – à s'unir dans cet élan national le 25 avril pour endiguer cette hécatombe et faire de la sécurité au travail une réalité pour tous. **Ensemble, bâtissons un avenir où perdre sa vie à la gagner ne sera plus une fatalité.**

Chambéry, le 18 avril 2024